

20.03.2006 – 08:45 Uhr

FNS: Un modèle structurel agricole permet des prévisions exactes

Berne (ots) -

L'agriculture de montagne au devant de mutations drastiques

Si la libéralisation de l'agriculture se poursuit, près d'un cinquième de la surface agricole actuelle cessera d'être exploité d'ici dix ans dans certaines régions de montagne. C'est ce que montrent les scénarios calculés au moyen d'un nouveau modèle structurel agricole, développé dans le cadre du Programme national de recherche «Paysages et habitats de l'arc alpin» (PNR 48). L'agriculture de montagne devra donc compter avec des pertes de revenu qui ne pourront plus être compensées par des gains accessoires.

Les mutations économiques auxquelles l'agriculture devra faire face dans les années à venir vont fortement influencer le paysage et la biodiversité, et ce avant tout dans les régions de montagne. La question de savoir si un paysan continuera à l'avenir d'exploiter son entreprise, et la façon dont il le fera, dépendront de nombreux facteurs, qui vont de sa situation familiale aux décisions de l'Union européenne et de l'OMC, en passant par les spécificités propres à son exploitation et à la politique agricole suisse. Sous la direction de Stefan Pfefferli, une équipe de la Station fédérale de recherches Agroscope FAT Taenikon et du Bureau INFRAS de Zurich a développé un modèle structurel agricole quantitatif inédit. Son objectif: évaluer la marge de manœuvre dont disposent les exploitations, mais aussi la politique agricole. Il permet en effet de modéliser l'évolution de l'agriculture en fonction de scénarios basés sur différentes conditions-cadre.

Rendre visible l'évolution du paysage

Ce modèle de prévision se base sur des informations qu'a collectées en détail, notamment par le biais d'entretiens, l'équipe de chercheurs sur les différentes exploitations agricoles des régions grisonnes de Surses et Belfort. Le modèle de calcul peut ainsi prendre en compte les évolutions possibles au plan individuel en déterminant, par exemple, s'il est possible d'agrandir l'entreprise par affermage, ou si la famille réunit les conditions pour poursuivre l'exploitation. Cela permet également de déterminer la taille qu'une exploitation doit atteindre pour avoir une chance de survie. Les relevés effectués à la parcelle près permettent également, grâce à l'emploi d'un système d'information géographique, d'obtenir une représentation détaillée des résultats. Ainsi, les changements induits par la mutation structurelle agricole au niveau du paysage sont rendus visibles pour les six scénarios retenus. Ces derniers vont d'une libéralisation complète de l'agriculture à l'introduction d'un cahier des charges d'exploitation écologique spécifique pour chaque parcelle.

Moins d'exploitations et des problèmes de revenu

Indépendamment du scénario choisi, les résultats montrent que dans les régions de Surses et Belfort, près d'un cinquième des exploitations agricoles sera abandonné au cours des dix prochaines années. Selon le cas de figure, on obtient un report plus ou moins important vers des exploitations à temps partiel. Par ailleurs, le nombre de personnes travaillant dans l'agriculture diminuera encore plus fortement que les surfaces utilisées. D'après ces prévisions, si les paiements directs restent identiques, le nombre de personnes travaillant dans l'agriculture devrait baisser d'un quart. Et si le

système était modifié, cette baisse pourrait même atteindre 35 pour cent. Dans ce cas, seules les exploitations susceptibles de se consacrer en même temps à une activité lucrative non agricole pourraient survivre ce qui suppose des adaptations structurelles. En cas de pénurie d'emplois dans les secteurs non agricoles, l'avancée de la libéralisation devrait conduire près de 40 pour cent des exploitations à fermer leurs portes.

Cahier des charges et agrandissement

Tous les scénarios examinés concluent à une diminution des surfaces agricoles. Cette dernière sera moindre si le système des paiements directs est maintenu avec les mêmes montants qu'aujourd'hui. Elle sera en revanche plus importante, en cas de modification du système et des contributions. Par modification, on entend soit une diminution radicale des paiements due à la libéralisation, soit une concentration des paiements sur la valeur écologique. Dans ces deux cas de figure, d'ici 2015, près d'un cinquième des surfaces agricoles de 2002 devrait être abandonné, notamment les parcelles extensives isolées. La forêt regagnerait donc du terrain. Quant aux surfaces agricoles maintenues, elles seraient généralement exploitées de manière plus extensive.

Renseignements:

Stefan Lauber
Agroscope FAT Taenikon
CH8356 Ettenhausen
tél. +41 (0)52 368 32 06
e-mail : stefan.lauber@fat.admin.ch

Le texte de cette information se trouve sur la page d'accueil du Fonds national suisse: <http://www.snf.ch/communique>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002863/100506284> abgerufen werden.